

La Brève

1. **L'artisanat résiste plutôt mieux à la crise que le reste de l'économie - Ils ont dit**
2. **Europe - Travail le dimanche - Focus**
3. **Santé - Sortie de crise - Désignations - Ils ont dit**
4. **Les Brèves - L'agenda**

Lettre d'information bimensuelle N°224 - 1^{er} septembre 2009

Ils ont dit

Extraits de l'interview accordée par le Président de l'UPA Pierre Martin au quotidien *Les Echos*, édition du 29 juillet 2009 :

« *Les artisans sont concernés par la crise, notamment dans les bassins d'emploi fortement touchés par les grands plans de suppression de postes, où ils interviennent souvent en sous-traitance.*

L'activité diminue mais les mots ont leur importance : on n'assiste ni à une chute drastique du chiffre d'affaires, ni à la fermeture d'entreprises artisanales. On n'est clairement pas dans le registre de la récession !

[...] Ce qui est sûr, c'est que l'embauche sans charges dans les très petites entreprises est un système efficace. Il serait très regrettable de ne pas le proroger au-delà de 2009.

Il sera aussi très intéressant de faire le point, à l'automne, sur les formations en alternance. Grâce au doublement des aides d'Etat, il n'est pas exclu que les artisans recrutent autant d'apprentis cette année qu'en 2008. »

ETUDE UPA / I+C

L'artisanat résiste plutôt mieux à la crise que le reste de l'économie

La baisse d'activité s'est poursuivie au deuxième trimestre 2009 dans l'artisanat, le chiffre d'affaires global des entreprises artisanales affichant une baisse de 6% par rapport au second trimestre 2008. L'artisanat de la fabrication est le plus affecté avec une chute d'activité de 11%. Cette baisse reste néanmoins inférieure de moitié à la baisse d'activité subie par la fabrication industrielle. L'artisanat du bâtiment accuse une réduction de son activité de 4% (-6% pour l'ensemble des entreprises du bâtiment). Les artisans de l'alimentation et ceux des services enregistrent des baisses respectives de 3,5% et 4,5%. Ainsi, l'artisanat reste moins impacté que de nombreux secteurs, avec une régression de chiffre d'affaires limitée à 2,5% sur les douze derniers mois. L'UPA y voit le signe d'un relatif maintien du niveau de consommation des Français et la preuve que l'économie de proximité constitue le meilleur rempart à la crise. L'environnement économique défavorable freine la création d'emploi dans l'artisanat et modifie les caractéristiques de l'embauche. Ainsi, 16% des entreprises artisanales employant au moins un salarié ont embauché au premier semestre de cette année contre 25% en 2006 et 24% en 2007. En outre, le climat d'incertitude a conduit les artisans à préférer le CDD au CDI :

50% des embauches ont été réalisées au premier semestre sous forme de CDD alors que ce type de contrat représentait moins d'un tiers des embauches en 2007, les artisans ayant plus naturellement recours au CDI. Les difficultés de recrutement dans l'artisanat restent à un niveau inacceptable compte tenu du niveau du chômage. Ainsi, 28% des artisans éprouvent encore (46% en 2007) des difficultés pour trouver de la main d'œuvre. C'est la raison pour laquelle l'UPA sollicite depuis plusieurs années une meilleure prise en charge des offres d'emploi des entreprises et compte aujourd'hui sur une rapide montée en puissance de Pôle emploi. L'enquête révèle par ailleurs que 39% des entreprises artisanales qui ont recruté au cours du premier semestre 2009 ont utilisé la mesure gouvernementale d'aide à l'embauche, aux termes de laquelle les salaires inférieurs à 1,6 SMIC bénéficient d'une exonération totale de charges sociales dans les entreprises de moins de 10 salariés (pour les embauches réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009). Enfin, un élément pourrait être le signe d'une prochaine sortie de crise de l'artisanat : pour la première fois depuis 2007, les artisans anticipant une réduction d'activité sont en baisse (38% contre 48% fin 2008).

Focus

L'UEAPME regroupe les organisations représentatives de l'artisanat et des PME en Europe. Elle compte 83 membres : organisations interprofessionnelles nationales, fédérations sectorielles européennes, ainsi que des membres associés. L'UPA est membre de l'UEAPME.

L'UEAPME a pour mission principale de représenter les intérêts des artisans, commerçants et PME au niveau européen. A ce titre, elle est reconnue comme partenaire social et participe au dialogue social européen aux côtés de BusinessEurope (organisation représentant les grandes entreprises) et de la Confédération européenne des syndicats -CES-. Par l'intermédiaire de ses organisations membres, l'UEAPME rassemble plus de 12 millions d'entreprises qui emploient près de 55 millions de personnes en Europe.

Chaque Etat membre préside le Conseil de l'Union européenne -UE- à tour de rôle pendant 6 mois. La Suède assure cette mission de juillet à décembre 2009.

Lorsqu'un Etat membre préside le Conseil de l'UE, son chef d'Etat ou de gouvernement préside le Conseil européen qui se réunit au moins 2 fois par an pour fixer les grandes orientations et donner l'impulsion politique ; ses ministres président les réunions du Conseil de l'Union européenne relevant de leurs attributions.

La Présidence du Conseil joue un rôle primordial dans l'organisation des travaux. Elle est chargée d'organiser et de présider l'ensemble des réunions, ainsi que d'élaborer des compromis susceptibles de résoudre les problèmes.

Au début de chaque semestre, le pays qui a la charge de la présidence détermine ses priorités et le calendrier des travaux. Assurer la Présidence ne confère pas d'autres droits particuliers.

L'UEAPME fait part de ses priorités à la Présidence suédoise

« Rétablir la confiance pour un nouveau départ », tel est le titre de la série de propositions adressées par l'UEAPME -Union européenne de l'artisanat et des PME- à la Suède qui a hérité de la présidence de l'Union européenne jusqu'à la fin de l'année 2009. Quatre domaines d'intervention sont souhaités par l'UEAPME, dans le but d'une part de permettre aux petites et moyennes entreprises d'Europe de surmonter la crise actuelle et d'autre part d'utiliser pleinement leur potentiel en prévision de l'après crise. L'organisation rappelle qu'outre leur poids dans l'économie européenne (99,8% des entreprises, 67% de l'emploi et 58% de la valeur ajoutée), les PME ont été ces dernières années les acteurs les plus dynamiques en terme de création de richesses, d'emplois et d'innovation. Inspiré notamment par les préconisations de l'UPA, le document recommande d'abord d'aider les PME à survivre à la crise du crédit en veillant en particulier à ce que les aides publiques au secteur bancaire soient effectivement utilisées pour soutenir les PME, par le biais notamment de taux d'intérêt réduits. Autre axe de travail, l'emploi. Il est impératif de soutenir les efforts des PME pour conserver leur main d'œuvre. A cet effet, l'UEAPME invite les institutions européennes à exi-

ger que les mesures de soutien contenues dans les différents plans de relance nationaux soient également destinées aux entreprises sous-traitantes touchées par les plans de restructuration et les délocalisations. La troisième piste d'actions consiste à appliquer le principe « penser aux petits d'abord » dans la législation et les programmes, en consultant systématiquement les organisations représentatives de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises et en prévoyant des analyses d'impacts ciblées sur les petites entreprises. Enfin, l'UEAPME qui considère que les normes actuelles engendrent souvent des contraintes administratives et des coûts supplémentaires qui pourraient être réduits en simplifiant les procédures, recommande de protéger les PME contre les charges inutiles. Par ailleurs, l'UEAPME a remporté un grand succès politique avec la signature de l'accord révisé des partenaires sociaux sur le congé parental. Cet accord est positif dans la mesure où il indique expressément qu'il ne faut pas poser de contraintes qui bloqueraient la création et le développement des PME. Surtout, il a été signé par l'UEAPME de manière totalement indépendante, signe de la reconnaissance définitive de l'organisation comme partenaire social européen.

TRAVAIL LE DIMANCHE

Le Parlement adopte une version a minima

En adoptant le 23 juillet, la loi modifiant le régime du travail dominical, le Parlement a mis un terme à une bagarre législative initiée il y a deux ans. Une première proposition de loi tendait à banaliser l'ouverture des commerces le dimanche mais les oppositions parlementaires et syndicales, sollicitées par l'UPA et la CGAD, avaient conduit à une succession d'incidents de procédure, de reports d'examen, et finalement à l'abandon de cette version qui menaçait le devenir de l'artisanat et du commerce de proximité. A l'inverse, le nouveau texte préserve l'équilibre demandé par l'UPA et la CGAD puisque les grandes surfaces alimentaires ne pourront pas ouvrir le dimanche après-midi, ni dans les zones touristiques, ni dans les

fameux périmètres d'usages de consommation exceptionnelle -PUCE-. Le nombre de dérogations pouvant être accordées demeure fixé à cinq dimanches par an. En outre, les artisans et commerçants de l'alimentation pourront ouvrir leurs portes le dimanche jusqu'à 13h au lieu de 12h actuellement, répondant ainsi aux nouvelles attentes de la clientèle. Les maigres observations formulées depuis par le Conseil constitutionnel ne changeront rien à l'affaire. Et au total, même s'il conviendra de surveiller très attentivement l'usage qui sera fait de cette nouvelle législation, notamment par les maires, l'UPA peut s'enorgueillir d'avoir contribué à empêcher le pire scénario : l'ouverture généralisée des commerces le dimanche.

Pandémie grippale : comment s'y préparer ?

Chaque année, la France connaît une épidémie saisonnière de grippe qui peut toucher de 5 à 15 % de la population pendant 9 à 12 semaines en moyenne. Toutefois, jusqu'ici, cette épidémie est restée localisée et ses conséquences sur la santé limitées grâce à l'existence d'un vaccin. Or, comme chacun sait, en 2009 la France risque d'être confrontée à une épidémie de plus grande ampleur, causée par le virus grippal nouveau de type A H1N1, encore inconnu du système immunitaire humain et capable de se propager beaucoup plus rapidement à l'échelle planétaire. Cette pandémie grippale pourrait en effet toucher jusqu'à une personne sur trois, entraîner une forte mortalité, la saturation du système de santé et un absentéisme très important au travail qui désorganiserait la vie éco-

nomique. Tous les salariés et travailleurs indépendants (notamment les professions tels que les ambulanciers, les artisans taxis, ...) risquent d'être touchés, tout comme les éventuels fournisseurs et clients des entreprises. Pour ne pas conduire à une paralysie progressive de l'activité économique du pays, il est préconisé à toutes les entreprises, y compris les très petites, d'élaborer un plan de continuité de l'activité (PCA) qui organise le fonctionnement des entreprises pour faire face à cette crise. C'est dans ce contexte que l'UPA a adressé une circulaire à ses structures territoriales les invitant à relayer le plus largement possible l'information auprès des entreprises artisanales. Information qui fait également l'objet d'une nouvelle rubrique sur la page d'accueil du site www.upa.fr.

Désignations

UPA LANGUEDOC-ROUSSILLON
Roch Pouzoulet, CAPEB,
succède à la présidence à
José Tebar, CAPEB.

UPA DOUBS
Bernard Barthod, CNAMS,
succède à la présidence à
Claude Roy, CGAD.

UPA HAUTE-VIENNE
Solange Nexon, CNAMS,
succède à la présidence à
Josette Salesse, CAPEB.

UPA MORBIHAN
Alain Le Bodic, CNAMS,
succède à la présidence à
Jean-Pierre Picot, CNAMS.

UPA VAUCLUSE
Thierry Aubert, CAPEB,
succède à la présidence à Paul
Gilles, CGAD (décédé en avril).

Ils ont dit

Extraits de l'intervention de Pierre Martin le 1er juillet à l'Élysée :

“La baisse du chômage pendant plusieurs années nous avait un peu fait oublier le besoin de réformer en profondeur le mode de financement de notre protection sociale. Cette exigence est à nouveau de la plus grande actualité, d'autant plus que les déficits sociaux annoncés pour 2009 et 2010 s'avèrent particulièrement préoccupants...”

Au nom de l'UPA, je tiens à attirer votre attention sur l'urgence qu'il y a à examiner globalement, d'une part les moyens de pérenniser notre système de protection sociale qui apparaît comme un formidable amortisseur de crise, et d'autre part de modifier en profondeur son mode de financement de façon à réduire durablement le coût du travail en France.”

Déclaration de Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi :

“...les évaluations qui ont été faites disent que si l'on supprimait tous les allègements de charges on détruirait 800.000 emplois.”

SORTIE DE CRISE

L'UPA privilégie la baisse des charges et l'économie de proximité



Invité le 1^{er} juillet par le Président de la République à s'exprimer avec les autres leaders des organisations patronales et syndicales sur les actions menées contre la crise et sur les politiques à privilégier pour accélérer le retour à la croissance, le président de l'UPA, Pierre Martin, est intervenu en deux parties. Il a d'abord fait part de son relatif satisfecit concernant les mesures gouvernementales destinées à faire face à la crise, mettant en avant une raison primordiale: le plan de relance a été conçu avec le souci d'impacter d'abord les petites entreprises. Il a ainsi rappelé qu' *“aucune politique d'envergure ne peut atteindre son objectif si elle ne prend*

appui sur les petites entreprises qui constituent l'essentiel du tissu économique français et qui emploient la moitié des salariés du pays”, avant de souligner le bien fondé du dispositif « zéro charges » pour les entreprises de moins de 10 salariés, d'approuver les mesures du plan de relance destinées à soutenir l'activité du bâtiment ainsi que les dispositifs tels que le remboursement anticipé des créances de l'Etat aux entreprises et la médiation du crédit. Intervenant sur les actions à engager pour accélérer la sortie de crise et conforter le taux de croissance de la France, Pierre Martin a appelé de ses vœux une réforme du financement de la protection sociale. Celle-ci doit avoir pour double objectif de pérenniser le système de protection sociale français qui apparaît comme un formidable amortisseur de crise, et de réduire durablement le coût du travail. Ce faisant, il a mis en garde contre toute volonté de supprimer les exonérations de charges sociales patronales compte tenu de leur impact fortement positif sur l'emploi (voir déclaration de Laurent Wauquiez ci-contre).

Session extraordinaire

Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le 14 septembre 2009. L'ordre du jour de cette session comprend notamment le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (adopté en première lecture à l'Assemblée nationale), et la proposition de loi visant à favoriser l'accès au crédit des PME.

Prenez date

21 et 22 octobre 2009. L'UPA tiendra son prochain congrès le mercredi 21 octobre après-midi au Palais Brongniart à Paris. La matinée du lendemain, jeudi 22 octobre, sera consacrée aux Etats généraux de l'économie de proximité, à l'instar de l'édition 2008. Le programme de ces deux rendez-vous sera révélé dans le courant du mois de septembre. Les lecteurs de "La Brève" sont invités à prendre date en attendant de recevoir un carton d'invitation.

L'apprentissage garde la faveur des petites entreprises

Alors qu'elle est constante depuis 2004, la progression du nombre de contrats d'apprentissage s'est limitée à 1,3% en 2007 (+4% en 2006 et +6,6% en 2005) selon une étude du ministère de l'emploi, soit un total de 277.691 nouveaux contrats d'apprentissage signés dans le secteur marchand. L'apprentissage continue d'être développé en priorité par l'artisanat et les petites entreprises, les établissements de moins de cinq salariés ayant embauché 42% des apprentis en 2007, en hausse de deux points et demi par rapport à 2006. Par ailleurs, le niveau de formation des apprentis continue à augmenter : 17,9% des nouveaux contrats visent l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 15% en 2006.

L'emprunt national : quelles priorités ?

Le président de la République a installé le 26 août la commission, co-présidée par Alain Juppé et Michel Rocard, chargée de réfléchir aux priorités à financer par le futur emprunt national qu'il a appelé de ses vœux en juin dernier. D'ores et déjà, l'UPA a mis en avant deux priorités. D'abord, l'UPA considère qu'il conviendrait de prendre appui sur l'économie de proximité pour accélérer le processus en faveur du développement durable qui constitue un formidable gisement de croissance. Ainsi l'emprunt doit servir de levier pour engager une profonde évolution du comportement des Français (consommation, transports...) au profit de l'emploi local et du développement durable. En parallèle, l'UPA a appelé à lancer un triple chantier "orientation, formation, emploi" afin que plus personne ne se présente sur le marché du travail sans aucune qualification, une revendication qui n'est pas nouvelle et qui a encore reçu le soutien de Martin Hirsch au début de l'été.

Rentrée difficile pour Pôle emploi

Le Conseil d'administration de Pôle emploi s'est réuni le 10 juillet pour préparer l'afflux de demandeurs d'emploi attendu à la rentrée de septembre. Le directeur général, Christian Charpy, s'attend à 20 à 25% d'inscriptions de plus qu'en septembre 2008, avec 380.000 appels par jour et 2,4 millions de visites physiques dans les agences. Fin octobre, un nouveau numéro, le 39 95, sera à disposition des entreprises pour déposer leurs offres d'emploi. Une première réponse à la demande de l'UPA (représentée au Conseil d'administration par Patrick Liébus) qu'un réel service aux entreprises soit enfin mis en place, de façon à faciliter les embauches et à réduire les difficultés de recrutement si récurrentes dans l'artisanat.

La Semaine du goût

Du 10 au 18 octobre 2009, tous les professionnels sont invités à partager leurs savoir-faire en se mobilisant dans leur région, à l'occasion des 20 ans de la Semaine du goût.

L'agenda

6 JUILLET

Entretien du Président de l'UPA avec Louis Giscard d'Estaing, membre du Bureau National de l'UMP en charge des entreprises.

8 JUILLET

Participation de Jean Lardin, premier Vice-président de l'UPA, à la négociation paritaire sur la gestion sociale des conséquences de la crise sur l'emploi.

11 JUILLET

Interview de Pierre Martin sur France inter (consultable sur www.upa.fr)

14 JUILLET

Participation du Président de l'UPA à la réception organisée à l'Elysée à l'occasion de la fête nationale.

23 JUILLET

Déplacement du Président de l'UPA à l'UPA de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

27 JUILLET

Participation du Président et des Vice-Présidents de l'UPA à la rencontre présidée par Nicolas Sarkozy concernant la signature de l'Accord de place pérennisant la Médiation du crédit.

25 AOUT

Entretien du Président de l'UPA avec le Président de l'APCM, Alain Griset.

31 AOUT

Participation de Pierre Martin aux Universités d'été de l'artisanat d'Alsace.

DU 31 AOUT AU 9 SEPTEMBRE

Participation de Jean-Vincent Boussiquet, représentant de l'UPA au Comité français des olympiades des métiers, aux Finales internationales des olympiades des métiers à Calgary.

3 SEPTEMBRE

Réunion du Comité directeur de l'UPA.

9 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la présentation de la prochaine campagne de promotion de l'Artisanat mise en oeuvre par le Fonds national de promotion et de communication de l'Artisanat.

